



Assemblée générale

Distr. générale
18 décembre 2020

Soixante-quinzième session

Point 105 de l'ordre du jour

**Examen de l'application des recommandations
et décisions adoptées par l'Assemblée générale
à sa dixième session extraordinaire**

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 7 décembre 2020

[sur la base du rapport de la Première Commission (A/75/401, par. 16)]

75/82. Quarantième anniversaire de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 34/83 M du 11 décembre 1979, dans laquelle elle a prié le Secrétaire général de créer l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, et sa résolution 39/148 H du 17 décembre 1984, dans laquelle elle a approuvé le statut de l'Institut,

Rappelant également ses résolutions 45/62 G du 4 décembre 1990, 55/35 A du 20 novembre 2000, 60/89 du 8 décembre 2005, 65/87 du 8 décembre 2010 et 70/69 du 11 décembre 2015 relatives aux dixième, vingtième, vingt-cinquième, trentième et trente-cinquième anniversaires de l'Institut,

Considérant que la communauté internationale doit toujours pouvoir accéder aux résultats des recherches indépendantes et approfondies menées sur des questions de sécurité et les perspectives du désarmement et de la non-prolifération,

Soulignant l'apport particulièrement utile de l'Institut à la réflexion et à l'analyse menées sur les questions de sécurité internationale, dans les circonstances actuelles,

Sachant que l'Institut peut, grâce à ses travaux de recherche, ses séminaires, ses réseaux, ses activités de sensibilisation et ses publications, prêter assistance dans le cadre des négociations en cours sur le désarmement et de l'action menée pour assurer une plus grande sécurité internationale à un niveau d'armement décroissant, et contribuer à l'éducation dans ce domaine,

Se félicitant de l'intensification du niveau de recherche et d'activité de l'Institut, de l'augmentation du nombre et de la diversité de ses publications de recherche et de



l'utilité qu'elles revêtent pour les discussions multilatérales sur le désarmement, ainsi que de l'élargissement de la gamme des activités menées,

Se félicitant également de la portée accrue des activités de sensibilisation qui sont menées par l'Institut à Genève et dans divers lieux géographiques,

Constatant que l'Institut a réussi à poursuivre ses activités malgré la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19),

Exprimant de nouveau sa préoccupation face à la situation financière intenable des opérations de l'Institut,

Considérant qu'il est indispensable de trouver une solution viable aux difficultés financières de l'Institut, organisme autonome des Nations Unies, pour lui permettre de répondre aux attentes des États Membres et de s'acquitter de son mandat visant à favoriser une participation éclairée de tous les États Membres aux efforts de désarmement, de prêter assistance dans le cadre des négociations en cours et de mener des travaux de recherche approfondis en matière de désarmement qui soient tournés vers l'avenir et s'inscrivent dans la durée,

Considérant également qu'il importe que l'Institut se situe à Genève,

Notant que les nouvelles difficultés financières et logistiques sont apparues à la suite de l'introduction de frais de location pour l'hébergement au Palais des Nations,

Notant l'absence de suite donnée, à ce jour, aux recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur une structure de financement et un modèle de fonctionnement durables et stables pour l'Institut, qui reposait sur l'évaluation réalisée par une tierce partie indépendante comme l'avaient demandé les États Membres dans la résolution 70/69¹, de même qu'aux observations et recommandations formulées de longue date par le Conseil consultatif pour les questions de désarmement, qui est le Conseil d'administration de l'Institut, lesquelles figurent dans le dernier rapport du Secrétaire général sur les travaux de l'Institut²,

1. *Salue* le quarantième anniversaire de la création de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement ;

2. *Est consciente* de l'importance, de l'actualité et de la grande qualité des travaux de l'Institut ;

3. *Réaffirme sa conviction* que l'Institut doit continuer de mener des recherches indépendantes sur les problèmes relatifs au désarmement et à la sécurité et d'effectuer des recherches spécialisées demandant un degré élevé de compétence ;

4. *Souligne* l'importance que revêt l'Institut, organisme indépendant et autonome qui contribue, par ses travaux de recherche, ses analyses et ses activités, aux progrès en matière de désarmement et, à terme, à l'avènement d'un monde plus sûr ;

5. *Souligne également* la contribution que l'Institut apporte et devrait continuer d'apporter dans le domaine de l'éducation au service du désarmement et de la non-prolifération dans toutes les régions du monde ;

6. *Lance un appel* à tous les États Membres pour qu'ils continuent de soutenir financièrement l'Institut, si possible au moyen de contributions pluriannuelles, et les encourage vivement à ne pas préaffecter leurs contributions, de façon à concourir à

¹ A/73/284.

² A/75/283.

long terme à la viabilité, à l'indépendance et à l'impartialité de l'Institut et à la qualité de ses travaux ;

7. *Prie* le Secrétaire général de continuer de mettre des locaux à la disposition de l'Institut au Palais des Nations à Genève au taux réduit établi pour couvrir uniquement les dépenses de fonctionnement ;

8. *Invite* le Secrétaire général à présenter, dans le cadre du budget-programme pour 2022, une proposition visant à augmenter la subvention accordée à l'Institut.

*37^e séance plénière
7 décembre 2020*